Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N124-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 17 décembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS :

Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIÉLOU, François MOAL, Hervé JÉZÉQUEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

ABSENT : Charles de KERMENGUY

Date de la convocation : 3 décembre 2025 **Date d'affichage :** 3 décembre 2025	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 44		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2025-12-N124	**Nomenclature** 7.1	**Rapporteur** Stéphane CLOAREC	**Chef de projet :** François NIHOUARN
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Développer une politique financière dynamique**		**Action : Eaux'Léon**

Objet : Création AP/CP – Budget annexe « Assainissement »

Stéphane CLOAREC, Vice-Président, rappelle que considérant les montants prévisionnels d'investissement pour l'exercice des Compétences « Eau » et « Assainissement » ;

Considérant qu'une part importante de ces investissements seront réalisés sur plusieurs exercices ;

Considérant qu'il est pertinent de pouvoir gérer la pluri annalité des projets en limitant les reports de crédits et en respectant le principe de comptabilité d'engagement, il est proposé la création, sur chacun des nouveaux budgets de deux nouvelles autorisations de programme permettant des engagements pluriannuels de dépenses et ainsi optimiser les consommations budgétaires de la section d'investissement ;

Il est proposé, pour ce budget, la création de deux Autorisations de Programme comme suit :

- Un programme relatif au renouvellement courant des réseaux ;
- Un programme relatif aux opérations dites individualisées (extension, nouvel équipement, opérations ponctuelles significative) ;
- Les crédits sont fongibles au sein d'un même programme mais non entre programmes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N124-DE

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

	TOTAL AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
2026-01 - Assainissement Renouvellement récurrent	3 963 k€	463 k€	700 k€	700 k€	700 k€	700 k€	700 k€
2026-02 - Assainissement Opérations individualisées	6 320 k€	900 k€	1 945 k€	1 075 k€	800 k€	800 k€	800 k€
TOTAL Investissement en AP	**10 283 k€**	**1 363 k€**	**2 645 k€**	**1 775 k€**	**1 500 k€**	**1 500 k€**	**1 500 k€**

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance des créations des Autorisation de Programme « Assainissement » annexées ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission Finances du 2 décembre 2025 ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2025 ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement telle que détaillée ci-dessus pour la période 2026-2031.

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD